



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Absent : 0

Date de la convocation : 15 janvier 2025

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER  
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC  
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°10

**Rapporteur :** Jean-Romuald MINEREAU

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA « MJC Jean-Paul Robin » : activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie**

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé le partenariat avec la MJC pour animer des ateliers de découverte de Langue des Signes Française, pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie.

La convention signée prévoit que les ateliers se déroulent une fois par semaine, le lundi de 12 heures 55 à 13 heures 50, pendant la période suivante :

- du 4 novembre au 20 décembre 2024

L'animatrice de la MJC propose d'intervenir également durant la période du 5 mai au 4 juillet 2025, pour accueillir des enfants de CP (8 séances), dans les mêmes conditions : elle prendrait en charge un groupe de 12 enfants dans la salle d'arts plastiques. Chaque séance serait facturée 49 euros à la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la MJC Jean-Paul Robin concernant les ateliers de découverte de Langue des Signes Française.

**VU** la convention relative au PEDT et Plan Mercredi pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025,

**Considérant** la volonté de la commune de Naintré de proposer des activités variées aux élèves de l'école élémentaire Joliot Curie pendant la pause méridienne,

**Considérant** que l'action présentée répond aux objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif Territorial de Naintré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association « La MJC Jean-Paul ROBIN » ;
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces relatives à ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITE**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

27 JAN. 2025

